

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
 Poste n° 2 Éric Poirier
 Poste n° 3 Roland Pelletier
 Poste n° 4 André Lévesque
 Poste n° 5 Carole N. Côté
 Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanacllet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Services municipaux
- Services de transports
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture

ÉDITORIAL

Demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

À la séance ordinaire de 4 février courant, nous avons adopté une résolution demandant à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exclure de la zone agricole une parcelle de terrain de 1,73 hectares qui, ajoutée aux terrains qui sont déjà la propriété de la municipalité, permettra la construction de 55 nouvelles résidences. La nouvelle demande est réduite de moitié par rapport à la première demande et la zone visée est non cultivée. Cette rue serait située à l'ouest de la rue Bérubé.

Les principales raisons qui avaient amené la Commission à nous refuser le dézonage en 2010 étaient que St-Anaclet faisait partie de l'agglomération de recensement de Rimouski et que la ville-centre disposait de plus de 10 000 terrains constructibles. Elle mentionnait que lorsque ces terrains seraient vendus, nous pourrions refaire une demande.

Dans la décision de la Commission en 2010, les commissaires faisaient allusion à l'agglomération de recensement de Rimouski (entité géostatique définie par Statistique Canada qui est formée de la ville de Rimouski, de Saint-Anaclet-de-Lessard et de Saint-Narcisse). Cette notion se définit par le nombre de personnes d'une municipalité qui se rend dans une ville-centre pour y travailler. En 2000, il y avait plus de gens de Saint-Anaclet qui allaient travailler à Rimouski que l'inverse. Aujourd'hui, la situation a changé avec l'arrivée de Miralis. C'est pourquoi nous considérons ne plus faire partie de l'agglomération de Rimouski, ce qui vient renforcer notre demande.

Nous espérons des nouvelles à la fin du mois d'avril ou au début de mai. Advenant une réponse positive, nous pourrions accueillir 55 nouvelles familles au cours des prochaines années.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des séances des 14 janvier et 4 février 2013.

Avis de motion est donné que l'adoption d'un règlement pour un PIIA pour la protection des bâtiments patrimoniaux dans certains secteurs sera proposée à une prochaine séance.

Les élus municipaux demandent à la ministre des Ressources naturelles du Québec de maintenir au niveau actuel les programmes d'aménagement forestier de toutes natures en 2013. (Rés. 2013-01-04)

Les élus municipaux autorisent l'acquisition d'un rouleau compacteur Dynapac CC900G au montant de 17 600 \$ plus taxes. Le financement sera fait par le surplus libre. (Rés. 2013-01-05)

Les élus municipaux acceptent la démission d'une employée. (Rés. 2013-01-06)

Les élus municipaux établissent le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2013. (Rés. 2013-01-07)

Les élus municipaux autorisent l'envoi d'un constat d'infraction. (Rés. 2013-01-08)

Les élus municipaux autorisent le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente avec l'Association de lutte contre la pollution atmosphérique (appareil à combustion lente EPA). L'entente prévoit une aide financière de 1 500 \$ pour la première année. (Rés. 2013-01-09)

Une motion de félicitations est donnée aux propriétaires de la Ferme Hudon et fils inc. pour avoir été reconnus par ses pairs, maître-éleveur de Holstein Canada pour l'année 2012. (Rés. 2013-01-10)

Les élus municipaux nomment monsieur le conseiller Roland Pelletier pour représenter la Municipalité au Conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette jusqu'à la prochaine élection municipale du 3 novembre 2013. (Rés. 2013-02-14)

Les élus municipaux cèdent les numéros de lots suivants 4 790 196 et 3 200 281, ces terrains étant des anciens chemins qui n'ont jamais été rétrocédés aux propriétaires riverains. (Rés. 2013-02-15)

Les élus municipaux demandent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder la demande d'exclusion faite par la Municipalité afin que celle-ci puisse continuer à se développer tant au niveau résidentiel que commercial et industriel. (Rés. 2013-02-16)

Les élus municipaux acceptent une soumission de la firme Gaétan Bolduc et associés inc. pour l'achat d'un surpresseur aux étangs aérés au montant de 12 995,98 \$ plus taxes. (Rés. 2013-02-17)

Les élus municipaux mandatent l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès au dossier de l'assurance collective des employés. (Rés. 2013-02-18)

Les élus municipaux demandent au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2013 et qu'elle autorise le directeur des travaux publics et le directeur général à signer les permis d'intervention. (Rés. 2013-02-19)

FÉLICITATIONS À L'ÉCOLE DES SOURCES

Dans le cadre du Gala national des prix de reconnaissance Essor 2011-2012, qui avait lieu le 2 février à Trois-Rivières, l'école des Sources, de la Commission scolaire des Phares, a remporté le prix Développement pédagogique pour son projet Des pépins dans le cœur. Ce prix, offert par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, consiste en une bourse de 3 500 \$. Félicitations aux enseignants Robin Caron et Michael Fiola. Merci pour votre engagement auprès de nos jeunes. Alain Lapierre

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 2 juillet, 5 août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 11 novembre et 2 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : avril 2013
Tombée des articles : 20 mars 2013
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.

 : vidanges

 : recyclage

HORAIRE DES COLLECTES

mars 2013

② ①

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

avril 2013

② ①

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

COMPTES DE TAXES

Comme par les années passées, les propriétaires dont le compte de taxes est égal ou supérieur à 300 \$ ont l'opportunité de le payer en trois (3) versements. La première échéance est fixée au 14 mars, la deuxième au 13 juin alors que la troisième est arrêtée au 12 septembre 2013.

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques post-datés

Votre paiement doit être en notre possession à la date fixée. Par conséquent, vous devez tenir compte des délais postaux. Nous faire parvenir immédiatement vos trois (3) chèques post-datés représente la meilleure solution.

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **NOUS N'AVONS PLUS LE SERVICE INTERAC.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes. Attention, celui-ci a peut-être été modifié depuis l'année dernière.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

Afin de vous accommoder, nos bureaux seront ouverts le jeudi 14 mars, de 8 h 30 à 18 h sans interruption.

DÉFIBRILLATEURS CARDIAQUES

Au courant du mois de février, nous avons fait l'acquisition de 3 défibrillateurs cardiaques qui seront placés aux endroits stratégiques dans la municipalité. Un appareil sera placé au Centre communautaire, un à la patinoire et l'autre pour le service incendie. Cette réalisation est rendue possible grâce au Club Lions et au comité du Carnaval. Ces deux organisations sont les instigateurs de cette démarche et contribuent au paiement d'un appareil chacun. Au courant du mois de mars, nous débuterons les démarches pour former les employés municipaux et les pompiers. Nous souhaitons ainsi être fin prêts pour intervenir si une situation urgente arrive.

Un gros merci au Club Lions et au Comité du Carnaval.

BARILS DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

En 2012, nous avons fait l'acquisition de 50 barils de récupération d'eau de pluie et ils ont tous été distribués en un rien de temps. Nous désirons faire une nouvelle distribution en 2013 mais avant nous voulons connaître les personnes intéressées à en faire l'acquisition pour ne pas rester avec une quantité de barils sur les bras. Les barils seront distribués selon l'ordre de réservation et le nombre est limité à 50 (un seul baril par résidence).

SOLLICITATION AUX RÉSIDENCES (COLPORTEURS)

Depuis quelque temps, une entreprise fait de la sollicitation sur notre territoire pour l'entretien des extincteurs. Certaines entreprises ont même l'audace de dire que la Municipalité les appuie. Nous tenons à vous rappeler que nous n'appuyons aucune entreprise du genre. Nous ne l'interdisons pas, mais nous ne nous associons pas à celles-ci. Nous vous encourageons à être prudent et de faire affaire avec les entreprises locales, ainsi vous ne risquerez pas de vous faire avoir par quelqu'un que vous ne reverrez plus.

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le vendredi 29 mars et lundi 1^{er} avril en raison du congé Pascal.

À toute la population



du Conseil municipal

SERVICES MUNICIPAUX

UN P'TIT PEU D'URBANISME

LA ZONE AGRICOLE

Comme vous le savez probablement, le territoire de Saint-Anaclet-de-Lessard est en zone agricole (zone verte) pour plus de 58,3 %, soit 126 km². Ce zonage vert nous a été imposé par le Gouvernement du Québec et est en vigueur à Saint-Anaclet-de-Lessard depuis l'adoption, le 19 juin 1981, du décret sur les régions agricoles désignées. Même si cela fait déjà 31 ans que ce zonage agricole existe, il nous faut quand même nous rappeler de temps à autre comment cela fonctionne. D'abord le territoire couvert par ce zonage est disponible sur le site internet de la Commission du territoire agricole du Québec dans l'onglet : *Nos services* et la rubrique : *Plans de la zone agricole* et vous téléchargez *Saint-Anaclet-de-Lessard_07550_P*. Voici donc le lien internet pour avoir accès à une foule de documents : www.cptaq.gouv.qc.ca.

Le Gouvernement du Québec, en zone agricole, donne priorité aux activités agricoles : culture, élevage, etc. Il y a bien eu des reconnaissances de droits acquis pour certaines activités, mais tous nouveaux usages ou nouvelles activités non reliés à l'agriculture sont interdits ou soumis à des contraintes sévères de façon à préserver l'agriculture.

Le Gouvernement du Québec a obligé les MRC, dans leur schéma d'aménagement et de développement révisé, à inclure les contraintes et les exigences de la Loi de protection agricole. De cette façon, la MRC peut alors contraindre et obliger les municipalités à respecter toutes ces normes et exigences et en plus, d'exiger que ce soit la Municipalité qui applique cette réglementation restrictive.

Donc, la Municipalité n'a pas le choix (comme elle peut le faire dans le village) en ce qui concerne les activités permises ou pas en zone agricole, il faut que cela cadre dans le schéma régional et dans les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec. Méconnaître ces dispositions peut amener des situations et des attentes difficilement conciliables. C'est pourquoi, il vous est toujours préférable de communiquer avec l'inspectrice en bâtiment et en environnement avant de débiter quelconques projets.

SAVIEZ-VOUS QUE.....

... lorsqu'une plainte est déposée à la Municipalité, le plaignant doit s'identifier pour que la plainte soit considérée. Toutefois, l'identité dudit plaignant reste confidentielle et n'est pas divulguée.

...qu'avant d'abattre un arbre en périmètre urbain, il est nécessaire d'obtenir un permis. Il en va de même pour faire des feux extérieurs et pour l'arrosage lors de l'installation d'une nouvelle pelouse, ou plantation de haie, arbre, arbuste ou lors de la réalisation d'un nouvel aménagement paysager. Informez-vous à l'inspectrice en environnement et en bâtiment, Marie-Hélène Michaud au 418 723-2816.

Contact page 5

SERVICES DE TRANSPORTS

COVOITURAGE

LE COVOITURAGE EST EXCELLENT POUR VOTRE BUDGET ET L'ENVIRONNEMENT

Nous vous encourageons à utiliser le covoiturage pour vous rendre à votre travail ou assister à une activité. Vous pouvez aussi utiliser un logiciel pour offrir des places dans votre voiture ou retenir à titre de passager une offre qui a été déposée.

Pour obtenir plus de détails et pour un accès facile au logiciel covoiturage de Transport Québec :

<http://www.stanaclet.qc.ca/covoiturage/index.php>

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif

TRANSPORT COLLECTIF INTER-MRC

Pour effectuer une réservation (obligatoire) : accéder au site WEB:

www.tacmitis.org

Vous n'avez pas accès à Internet :

Appelez au TAC de la Mitis : 418 775-8808.

Pour accéder aux services de Transport collectif terrestre dans les localités des MRC de Rimouski-Neigette, de la Mitis et au Québec, consulter le site :

www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php

André Lévesque, conseiller responsable du dossier Transport collectif

TRANSPORT ADAPTÉ

Un excellent service de transport adapté est assuré par une entente avec Les Taxis 800 de Rimouski inc.

Si vous croyez répondre aux exigences pour être reconnu admissible au Service de Transport adapté communiquez avec la Municipalité au 418 723-2816 ou présentez-vous au bureau municipal situé au 318, rue Principale Ouest.

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif

CHRONIQUES

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DU LAC À L'ANGUILLE INC.



Moins de phosphore... moins d'algues bleu-vert

André Lévesque, président 418 722-9637

Le Dr David W. Schindler est un chercheur en eau douce de renommée mondiale. Ce scientifique expert en eau de l'Université de l'Alberta rappelle qu'il est urgent de se concentrer sur le contrôle des intrants de phosphore pour contrer les algues bleu vert et leurs impacts nuisibles sur les lacs, la faune et la flore.

(1) **Source :** Royal Society of London [The dilemma of controlling cultural eutrophication of lakes](#)

Comment réduire mes apports en phosphore dans le milieu naturel?

Pour diminuer vos apports domestiques de phosphore vers les milieux aquatiques, vous devez réduire les risques d'érosion et de ruissellement sur votre terrain, ainsi que le taux de phosphore des eaux usées évacuées de votre propriété.

- **Contrôlez le ruissellement** sur votre terrain : privilégiez les surfaces perméables et les allées sinueuses, récupérez l'eau de pluie de vos gouttières, aménagez des plates-bandes et des jardins de pluie, laissez pousser la végétation sur les bords de votre fossé, etc.
- Aménagez et conservez une **bande riveraine** de plusieurs mètres : **arbres, arbustes et herbacés** retiennent les minéraux et réduisent l'érosion et le ruissellement, en plus d'être esthétiques.
- Aménagez votre terrain de façon **naturelle** : plantez aussi des **arbres/arbustes/herbacés** qui réduiront ruissellement et érosion. Attention aux espèces envahissantes!
- Restreignez l'utilisation d'engrais et choisissez des **fertilisants à libération lente et sans phosphates** (ou à faible teneur, soit moins de 3%).
- **Ne fertilisez pas la bande riveraine** et évitez de fertiliser les zones près de celle-ci.
- Veillez à la **conformité** et au bon **entretien** de votre **installation septique** : le phosphore de vos eaux usées risque moins d'atteindre les cours d'eau.
- Privilégiez les **produits ménagers sans phosphate et biodégradables**.

(2) **Source :** Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) [Le phosphore - robvq](#)

Pour un accès facile aux sources et en savoir plus consultez cet article dans le Journal Contact Édition de mars 2013 sur le site <http://www.stanaclet.qc.ca/journal/index.php> et cliquez sur les liens hypertextes

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Chers membres,

Voilà que Pâques fait déjà son grand retour, espérons qu'il apporte avec lui le beau temps et la chaleur printanière. Ce mois-ci, à la bibliothèque, les nouveautés arrivent. Dès le 15 mars, vous pourrez découvrir les derniers achats effectués et réserver vos coups de cœur auprès de nos bénévoles !



Un concours de dessin se tiendra aussi à la bibliothèque afin de gagner un chocolat de Pâques, les enfants de 0-12 ans sont admissibles. Les dessins seront disponibles directement à la bibliothèque.

Veillez noter que notre concours pour les renouvellements d'abonnement recommence ce mois-ci.

Le prochain tirage aura lieu au mois de mai 2013, venez vite renouveler votre abonnement afin de gagner un cadeau surprise !

Anne Boucher-Beaulieu, responsable de la bibliothèque

MOT DES JARDINS DE LESSARD

Bonjour à tous,

Même si l'hiver semble encore bien parmi nous, il est déjà temps de penser à notre prochaine saison de jardinage. Pour ceux qui ne le savent pas, les Jardins de Lessard sont des jardinets communautaires situés sur la rue Lavoie, derrière la cantine ASL. Bien que les habitants de Saint-Anaclet aient la priorité, il est également possible à des résidents de d'autres municipalités de louer un jardinet pour l'été lorsqu'il reste des emplacements.



Procédure et coût

Pour louer un jardinet, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com ou encore réserver votre place en laissant votre nom et vos coordonnées au bureau municipal. Il en coûte 15 \$ pour un jardinet de 6 mètres par 3 mètres (20 pieds par 10 pieds) et 10\$ pour un jardinet de 3 mètres par 3 mètres (10 pieds par 10 pieds). Comme la popularité du jardin est en croissance, quatre jardins supplémentaires seront offerts cette année.

Objectifs de l'été 2013

Cet été, le comité du jardin désire rendre le jardin encore plus intime et accueillant. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à le faire en nous écrivant à notre adresse Internet ou en les exprimant à un membre du bureau municipal. Vous n'avez pas à être membre du comité pour émettre des suggestions.

À bientôt,

Les membres du comité des Jardins de Lessard

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour à vous, paroissiens et paroissiennes,

Comme mentionné dans le contact de février, notre campagne de capitation débute avec le carême et le Contact de mars est le véhicule privilégié pour vous rejoindre. Vous trouverez une enveloppe pré adressée qui contient le feuillet de la capitation 2013. Je vous mentionne encore d'en prendre connaissance et surtout de bien analyser les résultats financiers. Ne vous laissez pas impressionner par le léger surplus de près de 9 000 \$ car à court terme nous ferons face à de possibles changements qui auront une grande incidence sur notre santé financière. Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui de près ou de loin nous ont permis d'arriver à ces résultats. Particulièrement, vous tous qui nous supportez en donnant votre contribution annuelle. Je ne saurais passer sous silence le travail important qu'effectuent les bénévoles et la responsable de cette équipe, Réjeanne Fournier, qui assurent une présence au bureau de la Fabrique et ce, à chaque semaine. Un gros merci à Jean-Luc St-Onge et Lisette Canuel pour leur travail à l'entretien.

Une Fabrique n'aurait pas de raison d'être sans une bonne équipe de pastorale. Merci à notre curé Laval Gauvin pour sa présence dans notre paroisse, notre diacre Raymond qui continue de s'impliquer et notre personne mandatée par l'archevêché, Gaétane Lavoie, qui accomplit diverses tâches très importantes pour le maintien des registres et tout ce qui les concerne.

Gaétane et moi avons repris l'informatisation des informations concernant le cimetière. Tous les noms des inhumés(es) inscrits sur les pierres tombales ont été entré(e)s en 2012. Présentement, nous sommes à compléter l'entrée des informations concernant les personnes dont aucune pierre ne fait mention et qui sont inhumées dans notre cimetière. **Le travail effectué en 2012 sur les données de notre cimetière nous a permis de constater que plusieurs pierres tombales de notre cimetière sont dans un piteux état. Surtout dans la section sud-ouest, lots individuels anciens, où nous avons constaté une grande quantité de pierres cassées et/ou illisibles. Je demande aux familles qui ont des lots dans ce secteur de vérifier l'état de ces pierres et d'y apporter les réparations requises. À défaut d'y apporter les correctifs requis, ces pierres pourraient être retirées de leur socle et être éliminées comme cela a été fait dans les années 1980.** Comptant sur votre collaboration afin que notre cimetière retrouve une certaine beauté dans ce secteur.

Je tiens à réitérer que l'Assemblée de Fabrique compte sur votre générosité en 2013 pour assurer la continuité de nos services aux paroissiens et paroissiennes.

Salutations cordiales,



Maurice Lepage, président

Assemblée de Fabrique de St-Anaclet

Contact page 7

ORGANISMES

CERCLE DES FERMÈRES

Notre rencontre du mois de mars aura lieu le mercredi 20 mars à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

Lecture des comités. Pour les activités de notre 80^e anniversaire, un Brunch bénéfique aura lieu dimanche le 14 avril 2013 au centre Régis-St-Laurent. Billets en vente auprès des membres en mars.

Bienvenue à toutes membres et non-membres.
Francine Gaudreault, communications.



*La table d'harmonisation en Loisirs
de St-Anaclet*

Club des 50 ans et plus de **St-Anaclet**

Invitation

Mesdames, Messieurs,

Considérant le nombre important et en augmentation des personnes vieillissantes ayant un permis de conduire, une conférence intitulée « AU VOLANT DE MA SANTÉ » sera présentée dans dix endroits de la MRC Rimouski-Neigette entre janvier et mars 2013.

Les chiffres appuient cet énoncé, au Québec, il y a 800,000 personnes ayant 65 ans avec un permis de conduire et au même âge en 2030 elles seront 1 200 000. La sécurité routière revêt donc de plus en plus d'importance.

Le club des 50 ans et plus de Saint-Anaclet collabore à l'organisation de cette conférence dans notre milieu, elle sera présentée le 18 mars à 13 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

Elle a une durée de 60 minutes. Le conférencier est Richard Rancourt. C'est gratuit. Tous et toutes les intéressés(es) sont les bienvenus.

Pour information : Alain Lavoie 418 723-258,
Jacqueline Lévesque 418 724-7076 .



**LE CLUB
DES 50 ANS ET+
DE ST-ANACLET**

Affilié au Carrefour 50+ du Québec

AVIS DE CONVOCATION

*Aux membres actifs et membres conjoints du
Club des 50 ans et plus de St-Anaclet
Vérification des cartes à l'entrée*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Le mercredi 3 avril 2013 à 19 h 30
Au local des 50 ans et plus
Centre communautaire Régis-St-Laurent

*Des formules de mise en candidature seront
disponibles auprès du C.A.
Et au local des 50 ans et plus, 2 postes à combler.*

*Tout membre actif qui désire poser sa candidature
à titre d'administrateur
doit faire parvenir au secrétaire du club un
formulaire de mise en candidature
au plus tard cinq jours ouvrables avant la date
fixée pour l'assemblée générale.*

***Pour informations, n'hésitez pas à me contacter :
Alain Lavoie 418 723-2589***



*L'AFEAS invite les femmes et les
hommes intéressés à participer à son
désormais traditionnel souper-
conférence du 8 mars, Journée
internationale des femmes. Cette année, pour la
première fois, l'AFEAS de St-Anaclet lance son
invitation autant aux hommes qu'aux femmes. Si
vous aviez l'habitude, vous mesdames, de prendre
congé de votre foyer ce soir-là et d'assister au
souper entre amies, vous avez le choix de continuer
à le faire. La mixité ici n'est pas une obligation,
elle est une ouverture à célébrer ensemble et à
parfaire ensemble notre relation avec nos
semblables.*

*Le thème de cette année s'y prête particulièrement
bien puisqu'il sera consacré à la
COMMUNICATION NON VERBALE*

*Notre conférencier, monsieur Jean Humpich, est
praticien en psychopédagogie de la perception. Il
est formateur et chercheur en sciences humaines et
sociales. Il poursuit une thèse de doctorat sur
l'affectivité et la sensibilité humaine à l'UQAR. Il a
intitulé ainsi sa conférence :*

La communication non verbale :

***Comprendre et apprendre de la face cachée de
l'iceberg !***

***On comprend facilement ici que tout ce qui touche
à la communication non verbale est aussi gros
qu'un iceberg. Nos attitudes, nos gestes, et même
nos silences parlent souvent plus fort que nos
paroles.***

*Il en coûte 15 \$ par personne pour le souper et la
conférence qui auront lieu le 8 mars prochain à 18 h
à la salle Réal-Lamontagne à St-Anaclet.*

*Vous devez réserver votre billet avant le 6 mars
auprès des membres AFEAS de St-Anaclet,
particulièrement les membres du C.A dont voici les
coordonnées :*

*Raymonde Vandal : 723-4125, Yolande Horth :
724-0409, Clémence Ruest : 723-2810, Janine
Marquis : 724-9894, Anita Pelletier : 723-9478.*



**CENTRE POLYVALENT
DES AÎNÉS ET AÎNÉES
DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

Depuis 20 ans
« Par et pour les aînés »

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses activités qui se dérouleront en mars et au début d'avril au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

7 mars 11 h 30 : Dîner rencontre et **Après-midi des aînés** dans le cadre du Carnaval de St-Anaclet.

21 mars 11 h 30 : Dîner rencontre. Célébrons le printemps en compagnie de la **chorale du Pavillon.**

4 avril 11 h 30 : Dîner rencontre. Fêtons le 4^e anniversaire du Pavillon en compagnie de messieurs **René-Jean Banville** et **Lucien Poirier** au chant.

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et elles sont gratuites. Nous vous rappelons qu'il est possible de jouer à la pétanque-atout les mercredis de 19 h à 20 h 30 en vous présentant au Pavillon L'Héritage. Bienvenue à tous!

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET

Dégustation de fromages et mousses de fruits de mer

Le Club Lions de Saint-Anaclet vous invite à sa traditionnelle **dégustation de fromages et mousses de fruits de mer** qui se tiendra le samedi 23 mars 2013 à 20 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet. Cette dégustation sera suivie du très populaire spectacle de « lipsing » des membres du Club et d'une soirée dansante avec la Disco Claude Gagnon.

Les billets sont en vente au coût de 15 \$ auprès des membres du Club Lions et à l'entrée.

Pour de plus amples informations ou réservation, vous pouvez communiquer avec le soussigné.

Nous vous remercions de votre attention et espérons vous compter parmi nous le 23 mars prochain.

Lion Gaétan Pelletier, Comité Publicité

Tél. : 418 722-7685



Pour accéder aux procès-verbaux des Séances publiques de votre Conseil municipal

<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

COORDONNATEUR DE SOCCER RECHERCHÉ

Le club de soccer LES DRAGONS DE SAINT-ANACLET est à la recherche d'une personne pour s'occuper de la coordination du soccer pour la période estivale 2013. Cette personne devra posséder un bon sens des responsabilités, de planification et avoir de l'entregent. Elle agira sous la supervision des membres du comité du club et du service des loisirs et de la culture de la municipalité.



Les tâches du coordonnateur seront de planifier les horaires des entraînements des équipes du club, superviser les activités (entraînements, tournois) et servir de lien entre son club, la ligue où son club évoluera ainsi que l'Association Régionale de Soccer de l'Est du Québec. L'entrée en fonction est pour bientôt. Pour toutes informations concernant ce poste, communiquez avec Carl au 725-5389. Vous devez envoyer votre c.v. au bureau municipal, 318, rue Principale Ouest, Saint-Anaclet, G0K 1H0



*Avec Deny Cloutier,
le magicien des couleurs*

18 mars

20 mai

Lieu : Salle Réal-Lamontagne

Coût : 40 \$, matériel fourni

Info : **Réjeanne Fournier au 418 724-7471
ou cell. : 418 732-9899**



*Veillez noter que les anaclois
bénéficient des mêmes tarifs et
privilèges que les rimouskois à la
ville de Rimouski selon l'entente
signé par le Conseil municipal en 2000.*

Contact page 10

COURS DE MISE EN FORME

Ballon thérapeutique

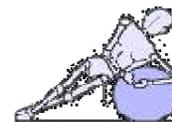
Pour le renforcement des abdominaux, fessiers, membres supérieurs et inférieurs, la coordination, l'équilibre, le cardio, le tout sur musique.

Durée : 8 semaines

Coût : 45 \$

Début : 11-04-2013

Pour inscription : Sonia Caron, thérapeute en réadaptation physique au 418 775-6755 dès le 25-03-2013



ATELIER MOUVEMENT ET DÉTENTE

En collaboration avec Cosmoss et la Maison des familles de Rimouski, nous vous offrons une activité hebdomadaire pour permettre aux enfants âgés de 3 à 6 ans de bouger et de s'amuser en compagnie de leur parent. Par le biais de mouvements, de danse, d'utilisation de percussion, de jeux de rythmes, d'utilisation de cerceaux, de rubans, de foulards, etc., votre enfant développera la coordination, l'équilibre, les repères spatiaux, l'écoute, etc.

Monique Belles-Isles de la « Magie du mouvement » vous guidera dans des activités vous permettant d'accompagner votre jeune dans son développement et vous apprendra des trucs pour gérer son stress. Si vous désirez plus d'informations sur ses méthodes de travail ainsi que les techniques utilisées, vous pouvez consulter son site Internet www.lamagiedumouvement.com

Les ateliers seront dispensés les samedis au Centre communautaire de Saint-Anaclet au coût de 60 \$ (inclus enfant et son parent). Pour vous inscrire ou pour avoir plus d'informations, vous pouvez la rejoindre au 418 725-3979 ou à l'adresse courriel : lamagiedumouvement@hotmail.com.

Minimum requis : 8 enfants